



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

S/PREFECTURE D'ARLES

23 DEC. 2016

ARRIVEE

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le quinze décembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et dix minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Philippe Susini – Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Romain Blanc – Chargé de mission, Sylvain Della Torre – Chargé de mission, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.

DELIBERATION N° BS-2016-20

Objet : Programmation 2017 du Parc naturel régional des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Considérant les orientations données par la Région aux PNR de PACA (réunion du 5 décembre) dans le cadre d'une nouvelle feuille de route politique et financière.
Ces nouvelles orientations sont déclinées en termes de priorités d'actions de la Région, et des possibilités de subventions.
Ceci annonce:
 - un maintien des cotisations statutaires,
 - un effort substantiel à réaliser compte tenu de la baisse significative du budget alloué à destinations des PNR pour le service des Parcs, la nécessité de prévoir une forte diminution des subventions émanant du service parcs,
 - l'importance de s'inscrire dans les politiques sectorielles de la Région et par la même de solliciter davantage les services thématiques, au-delà du service Parcs.
- Considérant les propositions techniques d'actions et de besoins financiers réalisées avec les services et les commissions du PNRA, notamment lors du séminaire technique (10 novembre 2016) et du comité technique de la convention d'objectif (22 novembre 2016) réunissant le Parc, le conseil régional, le Conseil départemental des Bouches du Rhône et les services de l'Etat.
- Considérant les travaux de la Conférence des Présidents réunie le 14 décembre 2016.
- Considérant que les orientations générales pour le programme 2017 sont :
 - le respect des priorités de la charte du Parc et des politiques de nos partenaires financeurs,
 - le réalisme par rapport aux annonces budgétaires,
 - un volontarisme réaffirmé dans notre action pour le territoire,
 - Un programme d'actions remanié et assorti de priorités.
- Considérant la nécessité d'établir une nouvelle proposition de programme d'actions 2017
 - priorisé,
 - remanié dans le sens des efforts budgétaires nécessaires,
 - ciblant les dispositifs financiers sollicités et les imputations sur le service « Parcs » de la Région.
- Considérant que cette proposition repose sur des scénarios avec priorités, précisant les incidences budgétaires pour le service « Parc » de la Région, ainsi qu'il suit :
 - **Scénario 1 : Les actions de priorité 1, jugées nécessaires et indispensables pour le PNRA en 2017, remaniées dans le sens des efforts demandés.**
 - intègre des mesures d'économies extrêmes, et s'attache à réduire les demandes de subventions auprès du service « Parcs » de la Région à hauteur de 65 000€.
 - contient 36 actions de Priorité 1, dont 3 à imputer au budget géré par le service Parcs, les autres étant à imputer sur d'autres budgets sectoriels et/ou à d'autres financeurs.
 - **Scénario 2 : Les actions de priorité 1 + les actions importantes.**
 - intègre des mesures d'économies substantielles, et s'attache à réduire les demandes de subventions auprès du service « Parcs » de la Région à hauteur de 120 000€.
 - contient 43 actions de priorité 1 et 2, dont 5 dépendantes du service Parcs, les autres étant à imputer sur d'autres budgets sectoriels et/ou à d'autres financeurs.
 - **Scénario 3 : se base sur l'ensemble des besoins identifiés.**
 - intègre une baisse raisonnable de 10% du budget d'actions du service Parcs.
 - contient 46 actions, dont 9 dépendante du service Parcs, les autres étant à imputer sur d'autres budgets sectoriels et/ou à d'autres financeurs.

Actions du PNRA dépendante de subventions du service Parc *	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Education à l'Environnement et au Territoire	55 000 €	55 000 €	88 000 €
Inventaire et cartographie des habitats naturels du massif des Alpilles (suivi de l'évolution des milieux, action contributive à l'évaluation du Parc dans la perspective du renouvellement de sa charte)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Plan de gestion APPB tunnel Orgon, mesures de conservation de la plus importante colonie de chauve-souris des Bouches du Rhône	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Evaluation / volet 1 révision de la charte	non réalisé	40 000 €	50 000 €
Mois des Parcs	non réalisé	15 000 €	15 000 €
Organiser les parcours de randonnées	rechercher autres financeurs (LEADER, tourisme)		16 000 €
Interprétation du Territoire à partir des parcours de randonnée	non réalisé	rechercher autres financeurs	55 000€
Aménagement et signalétique sur les sites de randonnées	16 000 € sur crédits d'investissement, maîtrise d'ouvrage à définir	16 000 € sur crédits d'investissement, maîtrise d'ouvrage à définir	16 000 € sur crédits d'investissement, maîtrise d'ouvrage à définir
TOTAL des demandes au service Parcs	65 000 €	120 000 €	186 500 €

* :NB : ce tableau ne tient pas compte des demandes faites au titre des autres services (Forêt, Tourisme, agriculture, Eau, et compte par ailleurs les 10 ou 15 000€ pour la RNR de l'Illon...). Les opérations d'investissement ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De prendre en compte les conclusions de la conférence des Présidents telle que rapportée ci-dessus, et indiquées dans le tableau « Projet et Budget Prévisionnel 2017 » annexé à la présente décision.
- De valider les propositions qui en découlent notamment en termes de priorisation d'actions et de les communiquer aux financeurs.
- D'autoriser, par cette délibération, le dépôt des dossiers de demande de subvention correspondants aux scénarios 1 et 2.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme

le Président

Jean MANGION





Parc naturel régional des Alpes

PROJETS ET BUDGETS PREVISIONNEL 2017

DOCUMENT de TRAVAIL ISSU DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DU 14 DECEMBRE 2016,
DU SEMINAIRE INTERNE TECHNIQUE DU 10 NOVEMBRE 2016,
REU EN COTEC INTERFINANCEURS DU 22 NOVEMBRE 2016

Non validé par le Comité Syndical

Présentation des projets par commissions consultative permanente

15/12/2016

ACTIONS GENERALES

Intitulé de l'opération	Nature de l'opération	Cout estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région (surligné quand dépendant du service Parc)	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
Évaluation et révision de la charte du Parc	1 ^{ère} tranche de la démarche de révision de la charte du Parc, phase diagnostic et préparation évaluation	40 000 €	40 000 €		2	Cout estimatif d'une révision de charte de Parc : 300 000 € à 350 000 €, sur 5 ans. Échéance de la charte actuelle : 2022, avec prolongation de la durée de validité de 12 à 15 ans.
Programme de premier équipement de la maison du Parc	Téléphonie, informatique, borne interactive, ...)	40 000 €		30 000 € contrat départemental ?	2	Co financement avec le conseil départemental, conformément au montage financier pour la réalisation des travaux de la maison du parc ?
Animation du Conseil de Parc	Poste en charge de la mise en œuvre du programme d'actions du conseil de parc	30 000 €	23 000 €		1	La région ne finance plus l'animation de ces instances. Le Parc souhaite néanmoins installer progressivement ce lieu de débat avec le territoire.
Programme d'actions annuel du conseil de parc	Mise en œuvre de la mission observatoire photographique des paysages, fête du parc, événements, manifestations, ...	19 000 €	15 000 €		3	La création du conseil de parc justifie la mise en œuvre immédiate d'un programme d'actions.

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITES HUMAINES

- Forêt

- Biodiversité-Natura 2000

- Activités de pleine nature

- Ressources

Intitulé de l'opération	Nature de l'opération	Coût estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
FORET						
Programmation PIDAF	Réalisation des travaux annuels DFCI	200 000 € HT	AAP 8.3.1 FEADER Financement à 80 % (UE, Etat, Région, Département), autofinancement par les Communes.	1		
Assistance maître d'ouvrage pour travaux PIDAF	Animer, accompagner la démarche (préparation des dossiers, consultation, concertation,)	30 000 € HT	15 000 €	15 000 € en autofinancement	1	Financement 50 % Région, 50 % autofinancement par les Communes. Dossier déposé à la Région.
Elaboration du Plan de Massif pour la DFCI Alpilles	Document de planification intégrant la multifonctionnalité de la Forêt dans une perspective de défense des forêt contre l'incendie.	60 000 € HT	AAP 8.3.1 FEADER Financement à 80 % (UE, Etat, Région, Département), autofinancement par les Communes.	1		Actualisation du PIDAF qui se termine en 2019. Document présenté lors de la prochaine commission PIDAF, présenté au comité syndical de janvier 2017
Jeunes en forêt APSIF	Recrutement pendant la saison estivale d'une équipe d'agents de terrain pour la sensibilisation et l'information sur les risques feux	126 000 € TTC	96 000 €	30 000 € en autofinancement	1	Opération indispensable dans un territoire soumis à forte pression de fréquentation estivale. Aucun garde au sein du Parc.

Gestion durable de la forêt et multifonctionnalité (CFT - Charte Forestière de Territoire).	Accompagner l'émergence de nouvelle(s) stratégie(s) locale de développement forestier pour une meilleure gestion des ressources et une meilleure multifonctionnelle de la forêt et soutenir les projets issus de cette nouvelle stratégie.	Elaboration 48472 € TTC sur 12 mois	AAP 16.7.2 80% subvention via le FEADER et 20 % autofinancement.	1	négociations bien engagée avec les 3 financeurs. Délibéré en comité syndical du 9 novembre 2016.	
Intitulé de l'opération BIODIVERSITE	Nature de l'opération	Coût estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
LIFE des Alpes	Programme transversal de préservation de la biodiversité et de soutien aux activités humaines				1	budget intégralement voté par les partenaires
Gestion de la réserve naturelle régionale de l'Illon	Adaptation et finalisation du plan de gestion	18 000 €	15 000 €		1	négociation bien engagée avec le financeur (Région).
Amandier / intégration de la filière dans l'observatoire agricole de la biodiversité.	Suivi de parcelles de références et préconisations pour limiter les produits phytosanitaires dans les vergers d'amandiers	10 000 €		8 000€ Conseil départemental 2000 € autofinancement (temps de travail)	1	Acquis, voté par le financeur (Département).
Etude de la faune aquatique du Marais des Baux	inventaire des mammifères aquatiques (loutre, castor...) et zones de frayères.	18 000€		15 000€ agence de l'eau RMC, Conseil départemental	1	Acquis, voté par les financeurs.

Mise à jour de la cartographie des habitats naturels (Natura 2000) et agricoles de la ZSC « Les Alpilles ».	Etude pour identifier la nature des milieux naturels sur le massif des Alpilles (l'ancienne cartographie a plus de 10 ans)	37 500€	5 000€	20 000€ (DREAL PACA) 5 000€ du Conseil départemental	1	1	négociations bien engagées avec les 3 financeurs. Une cartographie des habitats actuelle est nécessaire pour orienter les institutions et les porteurs de projets privés/publics pour l'élaboration de leurs documents de planification (SCOT, PLU) ou pour la réalisation de travaux (DFCI, forestiers), et pour contribuer à l'évaluation de la charte. négociations bien engagées avec les 2 financeurs.
Elaboration du plan de gestion de l'APPB Tunnel de la mine à Orgon	Plan de gestion pour la conservation de la plus importante colonie de reproduction de chauves-souris des Bouches-du-Rhône	12 500€	5 000€	5 000€ (Conseil départemental)	1	1	appels à projets à venir premier trimestre 2017. nos contrats ont de bonnes chances d'être retenus.
Contrat Natura 2000 Ilots de sénescence	Contrat Natura 2000 au profit des propriétaires privés : Préserver les forêts de chêne vert remarquables du plateau de Lagoy par une indemnisation du propriétaire pour une non-intervention d'une durée de 30 ans	25 000€		25 000€ (Etat, UE, contrats N2000)	1	1	appels à projets à venir premier trimestre 2017. nos contrats ont de bonnes chances d'être retenus.
Contrat Natura 2000 Placette d'alimentation pour le Vautour percnoptère	Contrat Natura 2000 au profit du CEN et des éleveurs: Favoriser la conservation du percnoptère en créant une placette d'alimentation dans le domaine vital du nouveau couple installé en 2016. Contrat passé avec un éleveur	7 000€		7 000€ (Etat, UE, contrats N2000)	1	1	appels à projets à venir premier trimestre 2017. nos contrats ont de bonnes chances d'être retenus.

	qui en échange de l'apport, sur la placette, de ses moutons/chèvres décédés est exonéré de 60% de la CVO : contribution volontaire obligatoire pour l'équarrissage	Nature de l'opération	Cout estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
Intitulé de l'opération GESTION DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE		Nature de l'opération	Cout estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
Organisation d'une offre de loisirs nature cohérente avec les orientations du schéma de fréquentation		Sur la base de l'inventaire de l'existant et des projets, définition d'un schéma d'itinéraires de promenade pédestre, équestre, VTT. Valorisation par l'édition de plaquettes et/ou dans Chemin des Parcs. Edition d'un guide de bonne conduite et d'une brochure sur les activités de pleine nature pour une fréquentation respectueuse.	20 000 €	16 000 € Avec Département ? ou LEADER	4000 €	1	En application du travail engagé par la CLESI, très attendu par les acteurs du territoire et les touristes. Mise en œuvre de la stratégie du tourisme durable 2016-2020 sur le territoire du Parc» avec intégration de l'action « Elaborer et piloter le schéma d'itinéraires pédestres. Objectif : mailler le territoire en itinéraires à partir des grands itinéraires existants (GR, PDIPR, St Jacques...) pour 3 000 €) stagiaire pour ce volet + éditions
Aménagements de gestion de la fréquentation (volet 1 : signalétique)		Amélioration de l'accueil du public sur quelques sites (St Etienne du Grès, Lamanon, St Rémy Mt gausnier) : mise en sécurité, aménagements de contention, neutralisation de	20 000 €	16 000 € Avec Département ?	4 000 € communes.	1	En application du travail engagé par la CLESI et sur la base des propositions du schéma de la fréquentation. Attente des élus des communes concernées et forte dynamique pour

Intitulé de l'opération	Nature de l'opération	Cout estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	l'aménagement de ces sites. (le volet 2 concernera les aménagements liés à l'interprétation - possibilités de les relier.
RESSOURCES (EAU – AIR – ENERGIES – DECHETS)						Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
EAU Connaissance de l'eau souterraine dans les Alpes	Etude de faisabilité d'un réseau de suivi piézométrique	20 000 €	8 000 € Avec Département ?	10 000 € Agence de l'eau	1	Co financement agence de l'eau. Prestation BRGM. A voir également avec la Région qui a une démarche régionale sur la gestion des eaux souterraines. Intérêt signalé du Département sur cette action.
EAU Connaissance de la qualité des eaux de surface des Alpes	Etude de faisabilité d'un réseau de suivi	10 000 €	4 000 €	4 000 € Agence de l'eau	1	Travail avec universités, co financement de l'Agence de l'eau
ENERGIE SOLAIRE Ouverture d'une offre de développement de panneaux PV sur les espaces urbanisés	Etude de recensement	8 000 €	6 400 €	Peut-être cofinancement ADEME		Sous la forme d'un stagiaire et achat de données type données commerciales ou satellite pour ombres portées et potentialités bâtiments. Si pas de financement classique, possibilité de déployer un LEADER (?).
Ecomatériaux : recensement des écomatériaux et filières à naître	Etude	4 000 €	3200 €		1	Sous forme de stagiaire mais il serait préférable de monter une action interparc énergie là-dessus et de mutualiser quelqu'un sur le sujet.

BOIS ENERGIE création d'une filière approvisionnement bois énergie	Etude	30 000 €	10 500 €	10 500 € ADEME	1	Co financement demandé auprès de l'ADEME + biomasse agricole et logique de territoire à défendre. Le côté globalisant forêt + agri et logique territoriale
DECHETS VERTS : alternatives au brûlage des déchets verts (interdits par arrêté préfectoral)	Etude et actions démonstratives	10 000 €			1	A partager avec la CCVBA (Maîtrise d'ouvrage, financement, ...)

COMMISSION CONNAISSANCE ET VIE DU TERRITOIRE

Sensibilisation,
Patrimoine,

Intitulé de l'opération	Nature de l'opération	Cout estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
1/ SENSIBILISATION						
Education à l'environnement et au territoire Enfant et Grand public	Programme d'activités pour la sensibilisation des publics - Enfants : projets de classes, outils pédagogiques, TAP - Grand public : Sorties, évènements	110 000 €	88 000 € ou 55 000€	communes et collèges: 8 000€ PNRA autofinancement: 14 000 €	1	Volet Enfant : 100 000€ Volet grand public : 10 000€ projet déposé en Région en sept. validé techniquement service région. Mais pb de budget. VIGILANCE : L'action enfant a été partiellement engagée depuis la rentrée des classes de sept 2016 Projet sur 2 ans, faisant suite à la démarche de préfiguration amorcée en 2016 (à St-Etienne-du-Grès)
Démarche d'interprétation, volet 1 : conception du schéma d'interprétation du territoire du Parc des Alpilles	Animation Expertises impression	55 000€	44 000 € ou LEADER	11 000 autofinancements + EPCI	2	
RDV Alpilles Camargue	Edition de 2 agendas d'événementiels Alpilles et Camargue.	6 000 €	0€	2000€	1	En l'absence de financement région, volonté de continuer la démarche mais nécessité de réduire fortement le budget, donc réduire le format, la diffusion, etc.

Mois des Parcs 2017	évènements dans le PNRA en septembre-octobre pour le mois des parcs en région PACA	15 000 €	15 000 €	15 000 €	2	Opération d'intérêt régional, nécessitant des financements propres.
Intitulé de l'opération	Nature de l'opération	Coût estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
PATRIMOINE						
Préservation et valorisation des aqueducs des Alpilles et de meunerie de Barbegal	Actions de préservation de valorisation et d'animation	603 950 € sur 2017	120 790 € 30%	le reste, pas d'autofinancement PNRA car nous sommes « prestataire »	2	Projet sur 3 ans, porté par la commune de Fontvieille, le PNRA et la DRAC, montant global 2 000 000 €. intégré au CRET. Le PNRA est AMO (prestataire)
Mise en place d'une exposition permanente de fouilles archéologiques de la maison du parc	Scénographie muséographique, matériels d'exposition, vitrines sécurisées, panneaux d'exposition,	50 000 €	?	? DRAC ? CD 13	3	Co financement avec le conseil départemental et la DRAC. Projet à monter.

COMMISSION TOURISME

Intitulé de l'opération TOURISME	Nature de l'opération	Coût estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
Accompagnement aux acteurs économiques du tourisme durable	Déploiement de l'accompagnement aux acteurs du tourisme via CETD et attribution de la marque Parc.	Part Alpilles : 200 000 € sur 3 ans, à compter d'octobre 2017, fin de mission des agents mutualisés à ce jour. Tranche 2017 : 17 000 € (3 mois) et tranche 2018(année complète) : 67 000 €	Financement à 90 %, soit 15 300 € en 2017 et 60 300 € pour 2018		1	Nouvel objectif : valorisation collective et interparc de la marque Parc. Mission interparcs mutualisée pour le compte du réseau par les Parcs des Alpilles et du Luberon.
Assurer un accueil qualifié et différencié en lien avec la maison du parc	Affirmer le rôle de la maison du parc comme lieu d'accueil, d'information et de sensibilisation des visiteurs, proposer aux visiteurs un accueil de qualité : mobiliers, outils de communication dont	10 000 €	8 000 €		1	Mise en œuvre de la stratégie du tourisme durable 2016-2020 sur le territoire du Parc.

	kits de communication en faveur des prestations marquées « Parc ».					
Investissements liés à la mise en œuvre du schéma de cyclotourisme	A définir en fonction des résultats de l'étude engagée	A définir en fonction des résultats de l'étude engagée	A définir en fonction des résultats de l'étude engagée	1	1	Mise en œuvre de la stratégie du tourisme durable 2016-2020 sur le territoire du Parc. Maitrise d'ouvrage : PNRA ou Communes ou Intercos.
Faire connaître les patrimoines du Parc aux professionnels du tourisme	Renforcer la visibilité du territoire et des spécificités du Parc : organisation d'éductours et formations « C'est quoi mon Parc ? » auprès des professionnels du tourisme, animation du réseau Marque Valeurs PNR, organisation d'un temps fort valorisant les pros marqués	4 000 €	3 200 €	1	1	Mise en œuvre de la stratégie du tourisme durable 2016-2020 sur le territoire du Parc

COMMISSION AGRICULTURE

- agriculture et pastoralisme, - foncier agricole

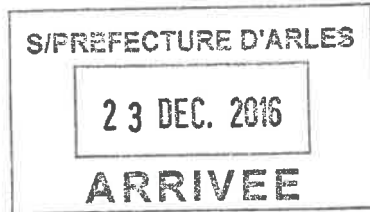
Intitulé de l'opération	Nature de l'opération	Coût estimatif	Montant prévisionnel sollicité auprès de la région	Montant sollicité auprès des autres financeurs et autofinancement	Priorité	Remarques ou commentaires (à compléter par toute information utile à la prise en compte de l'action)
Animation foncière agricole	Poursuivre la mise en place sur le territoire du Parc d'outils d'animation, d'intervention foncière en vue d'une meilleure gestion des potentialités agricoles en tenant compte des enjeux liés aux paysages et à la biodiversité	50 000 €	max		2	Nouvelle stratégie foncière agricole en cours de définition sur le territoire en lien avec l'ensemble des partenaires, acteurs et opérateurs fonciers. Action dépendante du résultat de l'APP FEADER « stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel » déposé par le Parc fin 2016, avec résultat attendu au 1 ^{er} trimestre 2017.
Promouvoir les démarches agro-environnementales	Diffusion des pratiques agro environnementales (en lien avec dossier LEADER), outils d'animation, communication, ...	20 000 €	16 000 €		1	Déploiement post LIFE et complémentarité avec dossier LEADER qui sera déposé courant 2016 « développement des pratiques agroécologiques au sein des Parcs de Camargue et des Alpilles », projet sur 3 ans.
Aménagements des sites pastoraux	Mise en place de plusieurs sites pilotes de sensibilisation sur le pastoralisme :	10 000 €	8 000 €		1	Mise en application des résultats de la mission de préfiguration sur la prise en charge de cette nouvelle

	information (panneaux), signalétique pastorale mobile gérée par les éleveurs. Prestation de conception réalisation. Animation auprès des éleveurs et communes volontaires.							activité au sein du Parc (dossier FIP 2016).
Valoriser les agriculteurs comme premier maillon du système alimentaire territorial des Alpes	Programme de sensibilisation auprès des agriculteurs. Mise en place d'un programme annuel de visite des exploitations. Développer les outils de valorisation des producteurs en vente directe à des échelles pertinentes. Valorisation les producteurs engagés dans la marque Parc.	30 000 €	24 000 €			1		
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
AMI FONCIER HABITAT	<i>Mieux connaitre l'offre et la demande en immobilier et foncier pour adapter les opérations d'urbanisme et répondre au mieux aux parcours résidentiels</i>	100 000	40 000 €	40 000 €	40 000 €	1		ACQUIS Démarrage en janvier avec appel à projet auprès des communes courant 2017. 2018 : ingénierie accompagnement opérationnel.
Observatoire photographique des paysages	<i>reconduction / transmission DIFFUSION</i>	10 000	4 000 €	4 000 €	4 000 € conseil départemental	1		ACQUIS Reconduction périodique. Mai 2017.
Signalétique et publicité	<i>Poursuite de l'accompagnement auprès des communes</i>	12 000 €			Communes à 100 %	1		Mission programmée actuellement jusqu'en mai 2017.

BATI AGRICOLE	<p>Déclinaison de « habiter les Alpilles » sur l'aspect logement des agriculteurs et annexes « techniques ». + volet agritourisme.</p> <p>Accompagner la construction en zone agricole (lien PLU, SCOT, DPA...) sur le logement des agriculteurs, le logement des saisonniers et sur le bâtiment technique</p>	40 000 €	?	?	2	<p>Travail de mise en place du Projet en 2017. En cours avec CAUE et ABF. Demain avec la CA.</p> <p>Priorité en 2018, en lien avec suite du travail sur le foncier – habitat.</p> <p>ACPM / CDM Agri / MD , énergie/ LF</p> <p>Elaboration du montage projet et plan de financement courant 2017, pour une demande déposée en fin d'année.</p>
VALORISATION DU MAILLAGE DE HAIES	<p>Projet transversal, à différents niveaux et dont certaines sont déjà engagées (comme la cartographie des haies en ZPS)</p> <p>Sensibiliser à l'intérêt multiple des haies. Protéger la fonction écologique, paysagère, agricole et urbaine des haies.</p> <p>Accompagner au maintien à la valorisation à la taille, à la plantation ou à la replantation.</p>	?	?	?	2	<p>A travailler en 2017 avec partenaires potentiels.</p> <p>Financements à estimer et à rechercher.</p>
COMMISSION COMMERCES, ECONOMIE, ARTISANAT						



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le quinze décembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et dix minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Philippe Susini – Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Romain Blanc – Chargé de mission, Sylvain Della Torre – Chargé de mission, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.

DELIBERATION N° BS-2016-21

Objet : Attribution du marché pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du PIDAF Alpilles 2017 à 2019

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical CS 2013-51 du 21 septembre 2016 a entériné le plan de financement et les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) PIDAF Alpilles : conseil, expertise, animation technique, administratif et juridique sur les 16 communes du Parc dans le cadre du PIDAF des Alpilles ;
- Que la consultation a été lancée par publication le 14 novembre 2016 et a pris fin le 28 novembre 2016. Deux entreprises ont répondu au marché : MTDA et SCP.
- Que la Commission des Marchés en charge de l'analyse des candidatures et des offres, s'est réunie le 15 décembre 2016 afin de choisir le prestataire ;
- Que sur les deux entreprises ayant répondu au marché, c'est la Société Canal de Provence qui est proposée par la Commission au Bureau syndical pour un montant du marché de 31 000 € HT.
- Que le Parc a sollicité à cet effet le Conseil Régional PACA pour une demande de subvention plafonnée à 15.000,00 € HT mais sans réponse à ce jour.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

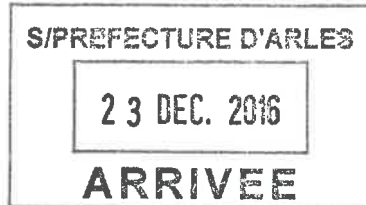
- D'entériner la décision de la Commission des Marchés dans le choix du prestataire « la Société Canal de Provence » pour l'animation du PIDAF des Alpilles pour les années 2017, 2018 et 2019, avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles
- De remettre en discussion auprès du Bureau syndical l'exécution du marché si la subvention de la Région n'est pas obtenue.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président
Jean MANGION





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le quinze décembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et dix minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Philippe Susini – Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Romain Blanc – Chargé de mission, Sylvain Della Torre – Chargé de mission, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.

DELIBERATION N° BS-2016-22

Objet : Candidature projet Parc au Contrat de ruralité

Monsieur le Président expose :

- Que le comité ministériel aux ruralités a instauré un nouvel outil, le contrat de ruralité.
- Que celui-ci sert à accompagner un projet de territoire, en fédérant l'ensemble des partenaires concernés, Pays, EPCI, PNR et autres.
- Que les premiers contrats doivent être élaborés avant fin 2016 et devront couvrir la période 2017-2020.
- Qu'ils doivent s'inscrire dans les 6 axes suivants : accessibilité aux services et aux soins ; développement de l'attractivité ; redynamisation des bourgs centre, renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximité ; mobilité ; transition écologique et énergétique ; solidarités.
- Que s'agissant du projet de PETR du Pays d'Arles, le Sous-préfet a organisé le 27 octobre 2016 une première réunion destinée à mobiliser les partenaires sur le territoire et à poser un calendrier avec un premier comité de pilotage le 12 décembre, finalisation du projet de contrat d'ici fin décembre, aboutissant à sa signature courant janvier 2017.
- Que dans ce cadre, le Parc des Alpilles propose d'apporter sa contribution à l'élaboration de ce document en proposant une fiche action correspondant aux axes mobilité/transition énergétique et écologique/ développement de l'attractivité, notamment au travers du tourisme durable et des déplacements doux, cyclables en particulier.
- Que cette fiche sera donc présentée lors du COPIL du 12 décembre afin de prendre rang et de s'inscrire dans le projet de territoire.
- Qu'à l'issue de ce COPIL, il conviendra de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre de cette action, définition de la maîtrise d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre potentielles, ingénierie et animation territoriale,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,


Décide :

- De valider la démarche exposée au travers de la fiche action annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Parc à participer à l'élaboration de ce contrat de ruralité
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre sur les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Jean MANGION



Développer des solutions de mobilité douce pour le tourisme durable en Pays d'Arles – Alpilles – Camargue

Fiche Action n°3 : Élaboration d'une stratégie de déplacement et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles	
Thématique(s) de l'État	 <p>Transition écologique et énergétique Mobilités locales et accessibilité au territoire</p>
Action prioritaire de l'État	Oui
Objectif du CRET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider à l'émergence d'une Stratégie de déplacement globale, en cohérence avec l'organisation du territoire. ▪ Favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle sur le territoire. ▪ Accompagner les futures mutations de la mobilité.
Objectif du Projet de Territoire PETR Pays d'Arles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connecter et moderniser les infrastructures. ▪ Vers un territoire d'excellence dans le tourisme de nature et de culture autour des mobilités fluviales et douces
Objectif du Département	Politique générale
Descriptif du projet : description de l'action et de l'investissement	<p>Les Parcs des Alpilles et de Camargue sont des destinations touristiques de choix. Territoires ruraux, leur découverte est très dépendante de la mobilité. Qui plus est, les routes de petites tailles ou mal dimensionnées par rapport au trafic en période estivale sont mal adaptées aux transports en commun, communément développés par les tours opérateurs.</p> <p>En guise de solution à ce problème, dans le cadre du Pan climat air énergie territorial du Pays d'Arles et de la Charte européenne du tourisme durable, une piste privilégiée est à développer par l'intégration d'une offre de mobilité douce diversifiée mise au service du tourisme durable de découverte des Alpilles et de la Camargue, en Pays d'Arles.</p> <p>C'est sur cette objectif que se propose de travailler le PNR des Alpilles en partenariat avec celui de Camargue et à l'échelle du Pays. Il s'agit de proposer un environnement multimodal de mobilité douce à la double vocation de développement de l'attractivité pour un tourisme durable, et évidemment de service à la population.</p> <p>Les communes et EPCI seront directement associés et le cas échéant maître d'ouvrage des investissements.</p> <p>Il s'agit pour cela de réaliser en parallèle</p> <p>1/ La définition et la structuration des conditions nécessaires à ce projet pilote, à savoir les besoins du territoire, les solutions techniques et économiques actuelles et futures pour y répondre, au travers d'un schéma directeur opérationnel « Mobilité douce Alpilles-Camargue-Pays d'Arles » qui constituera un volet spécifique et opérationnel directement intégré à l'étude de déplacement et de mobilité du Pays d'Arles.</p> <p>2/ La réalisation des investissements clefs, leviers de développement futur d'un environnement multimodal de mobilité douce.</p> <p>A ces fins d'investissements, le Parc des Alpilles assurera une action pilote expérimentale de développement d'une offre de mobilité douce sur un réseau de sites pilotes en Alpilles-Pays d'Arles.</p> <p>Les sites seront identifiés en fonction d'une analyse croisée de de la fonctionnalité en terme d'accessibilité, et de l'intérêt écotouristique.</p> <p>Il s'agit d'assurer la mise en place d'une offre concrète et son intégration dans les produits touristiques des opérateurs travaillant sur ce territoire en application de la charte européenne du tourisme durable développée sur le territoire des deux parcs. Cela pour répondre à la problématique du « dernier kilomètre » en proposant au visiteur une offre de transports qui lui permette de se passer de la voiture individuelle de son arrivée sur le territoire à son départ au travers d'un maillage multimodal efficace.</p> <p>En outre, cette action pourra intégrer un volet de transports mutualisé de personnes en écomobilité, sous forme de transport à la carte, ou de location, pour aider dans le cadre des activités nature proposées sur le territoire du parc des Alpilles et de transports de bien par la mutualisation des tournées fournisseurs chez les producteurs des Alpilles pour les prestataires touristiques du Parc.</p> <p>Dans le cadre de cette action, des projets prioritaires, qui peuvent être mis en place dès 2017, ont été identifiés :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Installation de Plateforme multimodales d'éco mobilité touristique avec notamment installation de bornes électriques avec ombrières photovoltaïques; Achat de moyens de locomotion démonstratifs à énergie électrique (vélos à assistance électrique, voiture électrique, deux-roues électriques voire mini bus) pour la mise en place de transports éco-mobiles reliant les principaux nœuds (les gares, les points touristiques, les sites d'accueil et hébergements...) Développement des systèmes d'informations, de promotions, de réservation et de paiement des services d'éco mobilité. 		
Maitrise d'ouvrage	Syndicat mixte du Pays d'Arles – EPCI		
Maitrise d'œuvre	Parc naturel régional des Alpilles pour l'animation de la démarche et de ce projet		
Partenaires	Parc naturel régional de Camargue, FNHPA, UMIH, SNAM, SNAPEC, Labels, Hôtels au naturel, Marque Parc, FROTSI, CCI PA, CRT, Bouches-du-Rhône Tourisme, Conseil départemental 13, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Communauté d'agglomération Terre de Provence, syndicat des hôteliers des Alpilles, Actus		
Plan de financement	Investissement total		€
		%	Montant en €
	Financement Région		
	Financement du Département		
	Financement de l'UE		
	Financement de l'État via fonds d'investissement		
	Autre financement de l'État		
	Autre		
Autofinancement			
Calendrier			

LE PROJET

Développer des solutions de mobilité douce pour le tourisme durable en Pays d'Arles – Alpilles – Camargue.

Contexte:

Les constats

- L'offre de transport vers et sur le territoire du Pays d'Arles manque cruellement de solutions d'éco-mobilité, en particulier à destination des visiteurs qui souhaiteraient, dans le cadre d'un tourisme durable, visiter les Parcs naturels en se passant d'une voiture individuelle ou en préférant des transports doux (pédestre, cycliste, équestre, véhicules électriques...)
- L'innovation en matière de tourisme durable devient un facteur majeur d'attractivité du territoire du Pays d'Arles à la forte identité rurale, naturelle, et culturelle.
- Le territoire des Alpilles est riche de plusieurs gares SNCF (Lamanon, Sénas, Orgon, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon) qui constituent autant d'accès possibles au territoire par les transports en commun à partir desquels peuvent être organisés des modes de mobilité douces.
- Le petit train des Alpilles reliant Arles à Fontvieille peut être valorisé dans le cadre de cette démarche interparc.
- Les transports sont un levier d'action important de la transition énergétique du Pays d'Arles et de son Plan Climat Energie Territorial.
- Les véhicules électriques constituent une alternative intéressante aux véhicules thermiques uniquement dans la mesure où leur recharge est assurée par des sources d'énergie renouvelable.
- Le secteur du tourisme est un des principaux secteurs d'économie du territoire, pour lesquels les investissements à réaliser doivent être pensés également comme potentiels service à la population
- Il est prévu d'élaborer une stratégie de déplacement et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles.

La proposition

Dans ce contexte, la stratégie de déplacement du Pays d'Arles devrait utilement intégrer un volet spécifique sur les transports doux vers et dans les Parcs naturels, et *in fine* largement dans le Pays d'Arles. Cette mobilité douce demande la réalisation d'investissements qui seront des leviers de développements.

Nous proposons une expérimentation à partir de sites pilotes dans les Alpilles, dans le cadre d'une démarche à la cohérence globale qui sera transposable à l'échelle du Pays d'Arles et notamment en Camargue.

Descriptif du projet

Finalités :

- Améliorer l'accessibilité des destinations nature Alpilles et Camargue par les transports doux
- favoriser la mobilité douce en Pays d'Arles pour accroître l'attractivité du territoire dans le cadre d'un tourisme durable.
- renforcer la qualité du tourisme et la qualité de vie en Pays d'Arles en bénéficiant de solutions d'éco-mobilité.
- Réduire l'empreinte écologique liée aux transports touristiques sur le Pays d'Arles
- Développer la qualité de transport
- Dynamiser l'activité économique liée à l'innovation dans le cadre de la mobilité douce.

Objectif: Structurer un système multimodal de mobilité touristique douce dans les Alpilles, l'expérimenter puis l'étendre à la Camargue et l'ensemble du Pays d'Arles.

Description

Dans le cadre plus large d'une stratégie de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles, et de la transition énergétique de ce territoire, l'objectif du projet est de se concentrer sur le développement de la mobilité douce au service des touristes et des habitants du Pays d'Arles. Il s'agit *in fine* de proposer un ensemble de solutions cohérentes et coordonnées pour favoriser la mobilité douce vers et dans le Pays d'Arles, notamment en offrant un accès en transports doux aux territoires de Parcs naturels régionaux dans les Alpilles et en Camargue.

Nous appelons « transports doux » ou « éco-mobilité » : la diversité des moyens de transports n'utilisant que des énergies propres et renouvelables. Il s'agit donc ici des moyens pédestres, cyclables, équestres ou en véhicules électriques rechargés à partir d'énergie renouvelable.

Echelle du projet : Le système multimodal de mobilité douce est à réfléchir à l'échelle du Pays d'Arles.

Le territoire expérimental sera celui des Alpilles avec des sites pilotes. La démarche sera ensuite transposable à la Camargue et l'ensemble du Pays d'Arles.

Deux axes sous-tendent à cette réflexion :

- Axe 1 : Proposer des solutions clef en main d'une découverte touristique « Alpilles – transports doux »
- Axe 2 : Des possibilités de transport doux « mutualisé » ou « à la carte »

Axe 1 / Proposer des solutions clef en main d'une découverte touristique « Alpilles – transports doux »

Nous exprimons la volonté d'offrir aux touristes, demandeurs de solutions vertes et confortables, de disposer de solutions faciles et « clef en main » pour un séjour Alpilles-Pays d'Arles basé sur des déplacements en transports doux. Il s'agit alors de penser dans son ensemble la chaîne de déplacements vers le territoire, puis en son sein, incluant l'ensemble des lieux de villégiatures et d'écotourisme. Nous considérerons les 2 cas les plus caractéristiques

- le visiteur venu en voiture et désireux de privilégier les transports doux durant son séjour sur le territoire, pour ses déplacements ou ses découvertes.
- le visiteur venu sans voiture via les gares, ports ou aéroports, et demandeur de la même manière de se déplacer et de découvrir le territoire en transports doux, particulièrement sur les destinations écotouristiques Alpilles (et Camargue).

Il s'agira donc d'une part de connecter les Alpilles en transports doux aux principaux points d'accès gares ou aéroports, à savoir : gares TGV d'Avignon, gares d'Arles, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Lamanon, Orgon, Sénas, aéroport Marseille-Marignane, port de Marseille.

Et d'autre part de rendre accessibles et interconnectables les points de villégiature des Alpilles : les centres-villages, les sites d'accueil et d'hébergements et principalement les opérateurs écotouristiques, les principaux sites touristiques, les lieux de départ et d'arrivée des chemins des Parcs... par des navettes, par des locations diverses (vélo, VAE, véhicule électrique...)

Nous précisons que les services et équipements profiteront *in fine* aux habitants et à l'ensemble des usagers du territoire

Notre approche s'inscrira dans une complémentarité à l'échelle du secteur de la mobilité qui réunit de multiples acteurs et compétences.

Axe 2/ De possibilités de transport doux « mutualisé » ou « à la carte »

Ce service proposerait un transport en véhicule motorisé électrique pour une diversité d'usages et serait mutualisé entre différents opérateurs.

Exemple : des voitures ou minibus électriques dont les services sont loués et mutualisés à différents acteurs :

- aux guides nature pour les sorties écotouristiques
- aux hébergeurs et restaurateurs pour des navettes de clients, ou pour des approvisionnements logistiques
- aux collectivités pour les transports (sorties scolaires, CCAS... etc.)

4 actions sur 4 ans

2017 -2020

1/ Définir un schéma directeur et opérationnel pour la mobilité douce Alpilles-Camargue-Pays d'Arles.

En 2017-2018. Estimation : ~40 000€ (sous la forme d'un chef de projet ou d'une étude)

Il s'agit d'identifier et de structurer l'environnement d'un système multimodal de transports doux à l'échelle des Alpilles, et du Pays d'Arles. Nous adopterons une approche transversale, collective et opérationnelle et évidemment évolutive. Cette phase devra servir d'étude de faisabilité en recherchant un modèle économique viable et pérenne à travers différents scénarii de mise en œuvre.

2/ Réaliser les investissements et les infrastructures clefs à l'effet déclencheur

2018-2020

Le schéma apportera une vision précise de l'environnement nécessaire. Toutefois, certains besoins clefs sont déjà identifiés et peuvent être programmés concomitamment dès les premiers résultats de l'étude:

A/ Des plateformes multimodales de mobilité douce **500 000€**

Chaque plateforme sera spécifiquement constituée en fonction du contexte local et du maillage en réseau du territoire. Une disposition type est proposée pour chaque plateforme.

1. un accès facile vers le réseau de transport local ou régional.
2. des espaces « véhicules électriques » pour la mise à disposition, le stationnement ou la recharge de véhicules électriques :
 - aire de stationnement avec borne de recharge de batteries et de véhicules électriques, avec ombrière photovoltaïque
 - bornes de disposition de vélos à assistance électrique
3. Des espaces facilitant la mobilité douce non motorisée
 - Solutions piétons
 - Solutions vélos : rack à vélo classique et petit matériel d'entretien.
 - le cas échéant : petites installations à disposition de l'hippomobilité – chevaux-calèches, char à bancs.
4. Panneaux ou borne « mobilité et écotourisme »:
 - Donnant toutes les informations utiles sur les transports, la mobilité et les possibilités éco-touristiques.
 - Permettant une interface pour les opérations de réservation, de location, de paiement des véhicules à louer (électriques ou vélo) et des recharges. (idéalement borne connectée, sinon système relié à application mobile)

B/ Acquisition de véhicules électriques (minibus, vélos) **180 000€**

Les véhicules acquis par la collectivité seront gérés pour assurer dans un premier temps le lancement démonstratif d'une mobilité douce opérationnelle dans les Alpilles.

Dans un deuxième temps, les véhicules acquis par la collectivité pourront être proposés en location aux entreprises et investisseurs qui seront choisis (sur appels à projet) pour développer le système et les services, et les gérer.

1. une navette minibus électrique (pour les navettes écotouristiques, et pour un service de transports doux à la carte. Une unité : 150 000€
2. Vélos électriques en libre-service : 30 unités : 30 000€ (ce volet pourra être supprimé si des accords sont trouvés avec acteurs privés de la location de VAE).

C/ Création des interfaces **20 000€**

Conception des systèmes d'information, de promotion, avec interfaces de réservation, de paiement... (site Internet, application, programmation des systèmes et des bornes).

Il s'agit de concevoir un système autonome et/ou des passerelles avec des systèmes existants. Utilement, cela constituera une fonctionnalité complémentaire de la plateforme touristique Internet « Provence Pays d'Arles ».

1. Assurer le lancement de services de mobilité douce par le secteur privé, ou les partenariats publics-privés (10 000 €)

Période : 2019-2020

Par la démonstration au moyen de journée événementielle de promotion de la mobilité douce dans le secteur du tourisme (2 journées – 10 000 euros)

Par appel à projet, trouver les acteurs et investisseurs désireux d'exploiter le système, de le développer, de le gérer.

2. Animer et développer le système, l'évaluer, l'améliorer, l'essayer, l'élargir (120 000 €)

Période : 2018-2020

Une fois la démarche de faisabilité effectuée (cf. action sur le schéma directeur), le projet nécessitera animation et développement, accompagnement des acteurs du territoire, coordination des actions et acteurs, ingénierie financière sur une durée de 3 ans.

FICHES ACTION INVESTISSEMENT

Déploiements de plateformes multimodales de mobilité douce			
Description de l'investissement	<p>A destination des touristes et opérateurs touristiques, ces plateformes doivent permettre sur les points d'entrée du Parc (gare, gare routière...) d'accéder rapidement à un moyen de transport électrique ou doux à la convenance du client.</p> <p>Elles sont constituées d'une aire permettant stockage et garage de voitures électriques, vélos électriques et de l'infrastructure permettant la recharge des batteries à partir d'énergie renouvelable. Cet ensemble regroupe également un point d'accès connecté pour la réservation location de moyen de déplacement.</p>		
Fonctionnalité	<p>Un ensemble sera prévu pour alimenter deux voitures ainsi que deux vélos et deux deux-roues, couvert par une ombrière photovoltaïque de 30m². Cinq places de stationnement seront destinées au stockage des véhicules réservés et un rack à vélo sécurisé permettra le stockage des vélos ou scooters électriques à disposition.</p>		
Nombre requis	<p>Une plateforme par gare desservant les Alpilles + deux plateformes-destination</p>	<p>Sites pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gare d'Arles - Gare de Saint Martin de Crau - Gare d'Orgon/Sénas <p>+ 2 sites touristiques pilotes à définir : à St-Rémy, aux Baux, à Maussane-les-Alpilles Fontvieille...)</p>	5
Montant de l'investissement unitaire	<p>100 000 euros HT d'investissement comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux de terrassement - le matériel et l'installation, raccordement et programmation - le cas échéant prévoir un surplus lié au « foncier » (acquisition, servitudes...) 		
Montant de l'investissement total	500 000 euros HT		
Financement	<p>Etat : 60%</p> <p>Département : 20%</p> <p>Commune ou métropole ou EPCI : 20%</p>		
MO	Communes ou communauté de communes-métropole		
Calendrier	<p>Première plate forme: fin 2017. 100 000€</p> <p>Suite en 2018-2019</p>		



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le quinze décembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et dix minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

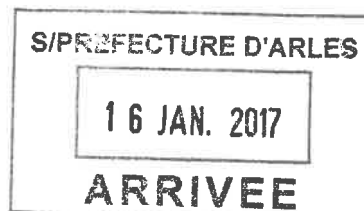
Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Philippe Susini – Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Romain Blanc – Chargé de mission, Sylvain Della Torre – Chargé de mission, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.

DELIBERATION N° BS-2016-23

Objet : Avis du Parc sur le PLU avant et après arrêt d'Aureille



Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU-SCOT » composée des co-présidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie, le 28 septembre 2016 pour travailler sur le PLU d'Aureille en présence de représentants élus et techniques de la commune.
- Qu'au terme des échanges qui se sont tenus, cette commission a émis un avis avant arrêt sur le projet de PLU, et propose les modifications suivantes :
 - Des précisions de l'article 2 de la zone Agricole relatives aux surfaces maximum autorisées pour les constructions habitation en zone agricole (siège d'exploitation ou autre)
 - La mention systématique, concernant les haies en particulier, de veiller à l'équilibre écologique du milieu (impliquant une réflexion particulière à chaque demande d'abattage de haie), réalisation d'une liste d'essences à préconise jointe au PLU (à faire avec le Parc)
 - S'appuyer davantage sur le porté à connaissance de l'Etat relatif au risque feu de forêt et le décliner sur le plan réglementaire dans les OAP
 - Reprendre sur la forme l'articulation entre les différents documents annexes du PLU, avec si possible une OAP thématique chapeau venant encadrer globalement l'écoquartier dans son zonage UB et en renvoyant le cas échéant vers la charte des écoquartiers afin de garantir dans le temps sa vocation.
- Que depuis la commune a arrêté son PLU en date du 5 octobre 2016 et qu'en conséquence la commission PLU-SCOT s'est réunie le 30 novembre 2016 pour émettre son avis au titre de la consultation officielle des PPA.
- Que cet avis proposé à validation du Bureau du 15 décembre 2016 s'appuie sur le niveau de prise en compte par la commune des préconisations citées de la commission PLU-SCOT.
- Qu'en conséquence, celle-ci propose au bureau :
 - **Avis favorable**, assorti d'une réserve relative à l'encadrement sur le long terme du secteur écoquartier, avec à minima un renvoi vers la charte régionale des écoquartiers.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider l'avis de la commission PLU-SCOT sur le projet de PLU de la commune d'Aurville avant et après arrêt de celui-ci.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme
le Président

Jean Mangion

A circular official stamp of the Commune d'Aurville is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "Commune d'Aurville" and "13210 Aurville". The signature is written in black ink over the stamp.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le quinze décembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et dix minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

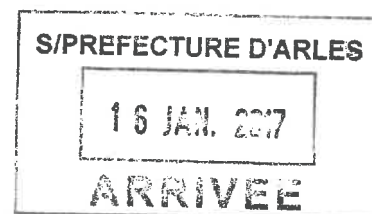
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Philippe Susini – Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Romain Blanc – Chargé de mission, Sylvain Della Torre – Chargé de mission, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eygalières et Conseiller départemental, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.



DELIBERATION N° BS-2016-24

Objet : Avis du Parc sur le PLU avant arrêt de Fontvieille

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU-SCOT » composée des co-présidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie, le 30 novembre 2016 pour travailler sur le PLU de Fontvieille en présence de représentants élus et techniques de la commune.
- Que la discussion a porté sur :
 - La question des risques, notamment d'incendie
 - La question de la performance environnementale du bâti
 - La question de la zone d'activité
 - Celle de l'énergie
 - Celle des haies
 - Celle de l'agritourisme
- Qu'au terme des échanges qui se sont tenus, cette commission a émis un avis avant arrêt sur le projet de PLU, et propose les modifications suivantes :
 - Conditionner l'ouverture de la zone 2AUe à une révision assortie d'une OAP ambitieuse
 - Interdire des murs en zones N et A, les éviter en UC et UT, en les conditionnant à une notion de perméabilité.
 - Reprendre les éléments relatifs au risque incendie notamment le l'aléa fort à exceptionnel, et apporter des éléments relatifs à la défendabilité en particulier dans les OAP. S'appuyer davantage sur le porté à connaissance de l'Etat relatif au risque feu de forêt
 - La mention systématique, concernant les haies en particulier, de veiller à l'équilibre écologique du milieu, ce dans une logique en partie pédagogique et préciser :
 - qu'un linéaire équivalent devra être replanté. Et que celles-ci devront à minima remplir les mêmes fonctionnalités écologiques que celles abattues).
 - Que d'une manière générale, les haies multi spécifiques seront privilégiées (reprendre la liste d'essences).
 - Vérifier l'écriture des dispositions relatives à la production d'énergie notamment en zone A et N
 - Enrichir les OAP au regard des projets avancés, (Aqueducs – camping – liaisons douces) et de manière à apporter de l'information en phase d'enquête publique, sur l'articulation des équipements et l'aménagement de ces secteurs hautement regardés.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider l'avis de la commission PLU-SCOT sur le PLU de Fontvieille avant arrêt.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président



Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le quinze décembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et dix minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

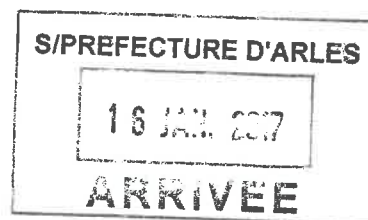
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Philippe Susini – Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Romain Blanc – Chargé de mission, Sylvain Della Torre – Chargé de mission, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.



DELIBERATION N° BS-2016-25

Objet : Avis du Parc sur le PLU après arrêt de Maussane les Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU-SCOT » composée des co-présidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie, le 7 septembre dernier pour travailler sur le PLU de Maussane-les-Alpilles, en présence des membres du conseil municipal et du bureau d'études mandaté.
- Que cette commission a proposé un avis avant arrêt en échange direct avec la Commune, partagé en Bureau Syndical du 7 septembre, préconisant :
 - L'affirmation claire dans le PADD et le règlement des notions de tourisme durable, avec références au plan d'action de la stratégie touristique du Parc naturel régional des Alpilles. Le PLU doit pouvoir participer à sa traduction et à celle des principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD).
 - Le renvoi au sein du règlement aux outils de référence tels que « habiter les Alpilles » ou autres référentiels permettant d'apprécier les demandes au cas par cas, ainsi que l'introduction d'éléments plus qualitatifs notamment concernant la zone UC (touristique) ou plus prescriptif en OAP.
 - La volonté d'éviter sur le long terme la production de logements en zone UC même si aujourd'hui la zone est propriété communale.
 - L'encadrement plus clair, expliqué dans le rapport de présentation, des changements de destination
 - La mention systématique, concernant les haies en particulier, de veiller à l'équilibre écologique du milieu (impliquant une réflexion particulière à chaque demande d'abattage de haie), à appliquer également au secteur d'OAP du Général de Gaulle
 - La mention systématique que chaque demande de changement de destination, extension construction en zone agricole ne vienne pas compromettre la vocation agricole des terres.
 - L'encouragement à créer des clôtures ajourées avec végétation, évitant ainsi les murs et la fermeture inexorable des parcelles habitées, ce en particulier lorsque l'on s'éloigne du village (UB, UC, A et N). Interdire les murs en Npnr, Acv (/DPA). Ajuster le règlement pour aller dans le sens d'une doublure végétalisée avec percement du mur en cas de construction de mur non évitable.
 - L'identification du projet de centrale photovoltaïque dans le zonage (en lien avec le PLU de Paradou), et un positionnement sur les projets relatifs aux productions d'énergie dans le règlement des zones.
- Que, depuis la commune a arrêté son PLU en date du 11 octobre 2017 et qu'en conséquence la commission PLU-SCOT s'est réunie le 26 octobre pour émettre son avis au titre de la consultation officielle des PPA.
- Que cet avis proposé à validation du Bureau du 15 décembre 2016 s'appuie sur le niveau de prise en compte par la commune des préconisations citées de la commission PLU-SCOT.
- Qu'en conséquence, celle-ci propose au bureau :
 - **Avis favorable**
 - Assorti de réserves relatives à
 - L'harmonisation dans la rédaction des articles 13 relatifs à l'attention portée sur les maillages de haies (au-delà des haies clairement protégées)
 - La diminution de la surface des annexes-piscines autorisées en zones A.
 - La correction de la traduction du cône de vue de la DPA
 - L'ajustement sur la forme des paragraphes concernant les murs, de manière à ne pas encourager les murs pleins et à renvoyer vers le règlement inondation pour rappel.
 - L'encadrement du secteur UC correspondant au camping pour garantir sur le long terme qu'il n'y ait pas de logements supplémentaires se rajoutant au volume projeté.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider la proposition d'avis de la commission PLU-SCOT du Parc naturel régional sur le PLU arrêté de la commune de Maussane-les-Alpilles.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le quinze décembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et dix minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

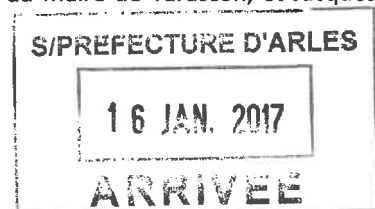
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eygalières, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Philippe Susini – Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administratif et Financier, Romain Blanc – Chargé de mission, Sylvain Della Torre – Chargé de mission, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.



DELIBERATION N° BS-2016-26

Objet : Avis du Parc sur le PLU avant et après arrêt de St Etienne du Grès

Monsieur le Président expose :

- Que le Comité syndical du 15 juin 2016 a adopté un dispositif interne permettant au Parc de remplir ses obligations réglementaires d'avis donnés sur les PLU et les SCOT, notamment.
- Que ce dispositif repose sur la création d'une commission de travail ad hoc « PLU-SCOT » composée des coprésidents des 6 commissions thématiques dont le rôle est de préparer l'avis formel du Bureau syndical sur les PLU, d'accompagner les Communes dans leurs démarches, d'assurer la prise en compte des orientations et objectifs de la charte dans les documents de planification territoriale.
- Que cette commission s'est réunie, le 15 septembre 2016 pour travailler sur le PLU de Saint-Etienne-du-Grès en présence de représentants élus et techniques de la commune.
- Qu'au terme des échanges qui se sont tenus, cette commission a émis un avis avant arrêt sur le projet de PLU, et propose les modifications suivantes :
 - Des précisions de l'article 2 de la zone Agricole relatives à :
 - une harmonisation des surfaces plafond entre les zones
 - la détermination d'une surface plafond des constructions à usage d'habitation (siège) d'un maximum de 200m²
 - la détermination d'une surface maximale d'annexes (+ piscine) associée à une distance maximale de bâtiments principaux (si possible 30 m sauf cas particulier à voir au cas par cas)
 - La mention systématique, concernant les haies en particulier, de veiller à l'équilibre écologique du milieu (impliquant une réflexion particulière à chaque demande d'abattage de haie), réalisation d'une liste d'essences à préconise jointe au PLU (à faire avec le Parc)
 - Mentionner la volonté d'une valorisation de la gestion forestière si possible dans le PADD avec une déclinaison possible dans l'OAP du mas du Bosc avec l'idée d'une opération démonstrative en matière de tourisme durable en lien avec les ressources locales
 - Compléter les recommandations de l'OAP du mas de Bosc support du développement touristique de la commune
 - par une mention sur les principes de la CETD (parmi ceux-là par exemple : privilégier l'hébergement de groupe, l'accueil handicap au sens large, local vélo, ...)
 - par une volonté affichée d'une réelle performance environnementale des équipements en particulier énergétique s'appuyant sur les ressources locales (filiale bois-énergie...). L'occasion de valoriser la ressource forestière locale
 - Tendre vers une adaptation du règlement relative à la question des murs
- Que depuis la commune a arrêté son PLU en date du 4 octobre 2016 et qu'en conséquence la commission PLU-SCOT s'est réunie le 30 novembre 2016 pour émettre son avis au titre de la consultation officielle des PPA.
- Que cet avis proposé à validation du Bureau du 15 décembre 2016 s'appuie sur le niveau de prise en compte par la commune des préconisations citées de la commission PLU-SCOT.
- Qu'en conséquence, celle-ci propose au bureau :
 - **Un avis favorable**, Assorti d'une réserve :
 - Compléter l'OAP du Mas de Bosc avec des exemples d'aménagement ou équipements permettant de répondre au double enjeu de performance environnementale et proximité de la forêt (ex : chaudière bois...)
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider l'avis de la commission PLU-SCOT sur le projet de PLU de la commune de Saint-Etienne-du-Grès avant et après arrêt de celui-ci.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

